



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le 14^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six à 19 h à la Salle communautaire Phidélem-Harvey située au 20 rue Johan-Beetz à Baie-Johan-Beetz.

Étaient présents : M. Sébastien L'Écuyer, maire
M. Éric Drouin, conseiller, poste 2
M. Olivier Côté-Tremblay, conseiller, poste 3
Mme Manon Beaulieu, conseillère, poste 4
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Était absent : M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1

Aussi présentes: Mme Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière
Mme Julie Tétrault, adjointe à la direction générale

6.2 Résolution 2026-07-14-02 concernant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de la Municipalité

Considérant que l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

Considérant que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz est un organisme de l'Administration visé et qu'elle doit se conformer à la disposition;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Harvey, appuyé par M. Éric Drouin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

D'informer le ministère de la Langue française que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29 de la Charte de la langue française;

Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz et envoyée par courriel à tous les employés de la Municipalité dans les meilleurs délais.

(S) Sébastien L'Écuyer, maire
(S) Maryse Bourque, directrice générale

Copie certifiée conforme
À Baie-Johan-Beetz
Ce 15^e jour du mois de juillet 2026


Maryse Bourque, directrice générale